



Rural Evaluation News
Numéro 8 - Mai 2012

Newsletter du Réseau européen d'Évaluation du Développement rural

Dans ce numéro:

Un article qui passe au crible le concept des biens publics environnementaux ruraux et met en évidence quelques uns des défis liés à l'évaluation de leur contribution au développement rural de l'UE • Les résultats des groupes de discussion qui se sont tenus à la fin 2011 et ont rassemblé 370 intervenants à travers l'UE • Le Programme de travail 2012 du Réseau européen d'évaluation • Les résultats de la mise en œuvre des systèmes d'évaluation *in itinere* dans les Etats membres tels que décrits dans les Rapports annuels d'exécution 2010 • Ainsi que l'actualité en bref, à savoir les 8^e, 9^e et 10^e réunions du Comité d'experts chargé de l'évaluation, une formation à distance, une évaluation méthodologique des rapports d'évaluation à mi-parcours et une nouvelle page sur europa à propos du suivi et de l'évaluation pour la PAC après 2013.

Sommaire

La difficulté d'évaluer la contribution des biens publics environnementaux au développement rural de l'UE.....	1
Les groupes de discussion examinent les moyens de mettre à profit les recommandations d'évaluation.....	5
Le programme de travail annuel du Réseau européen d'évaluation en 2012..	7
Les enseignements de la synthèse européenne des Rapports annuels d'exécution 2010 en matière d'évaluation <i>in itinere</i>	10
En bref	
o 8 ^e , 9 ^e et 10 ^e réunions du Comité d'experts chargé de l'évaluation.....	13
o E-valprog, formation à distance sur l'évaluation des programmes de développement rural.....	17
o L'analyse méthodologique des rapports d'évaluation à mi-parcours est publiée	18
o Tenir les intervenants au courant ...	18
Publications du Helpdesk Evaluation ...	19

La difficulté d'évaluer la contribution des biens publics environnementaux au développement rural de l'UE

Bill Slee et Ken Thomson

Le terme «bien public» (et parfois «bénéfice collectif») fait partie du discours de la politique rurale depuis pratiquement deux décennies. Les priorités politiques formulées dans les propositions récentes de la Commission en faveur du développement rural dans le cadre de la PAC après 2013 comprennent le soutien aux biens publics, y compris la réduction des émissions de gaz à effet de serre, la promotion et la protection de la biodiversité, des paysages, des sols et de l'eau. Cet article vise à examiner le concept de biens publics environnementaux et ruraux et à mettre en évidence certaines difficultés particulières à évaluer la contribution des plans de développement rural (PDR) de l'Union européenne à la mise en place de ces biens publics.



Photo: Bill Slee

Les principales caractéristiques d'un bien (ou d'un service) public sont la consommation non rivale (la consommation d'une personne est sans incidence sur la consommation d'une autre personne) et la non-exclusivité (il est impossible, ou extrêmement coûteux, d'empêcher la consommation). Ces caractéristiques empêchent la mise en place et le fonctionnement d'un marché qui fixe les prix pour ce bien. L'État ou les pouvoirs publics – à ne pas confondre avec le «public», à savoir les citoyens et les consommateurs – peuvent tenter de «corriger» cette faiblesse, d'où le rôle de la politique. Le 2^e pilier de la PAC assume ce rôle par le soutien qu'il apporte à la mise en place de biens publics ruraux importants. Idéalement, cela suppose que l'évaluation de cette politique comprenne (notamment) l'évaluation monétaire des avantages sociaux des biens publics mis à disposition par cette politique, ainsi que des coûts privés et publics.

Lire la suite ►

Votre avis nous intéresse

Cette newsletter se veut pratique, accessible et conviviale à toute personne intéressée par l'évaluation des programmes et mesures de développement rural dans l'Union européenne. Souhaitant savoir ce que vous pensez de son contenu, nous vous invitons à nous transmettre vos suggestions quant aux articles et aux rubriques. Merci d'envoyer vos commentaires à: info@ruralevaluation.eu

Abonnement

Avez-vous un collègue ou une connaissance qui souhaiterait recevoir cette newsletter électronique? L'inscription sur la liste d'envoi est très simple: Pour s'abonner [cliquer ici](#). Au contraire, si vous souhaitez voir votre nom retiré de notre liste: Pour se désabonner [cliquer ici](#)

Les biens publics associés à l'environnement rural – comme la faune et la flore, le paysage ou la qualité de l'eau – ne sont pas aussi clairement définis que les exemples parfaits de biens publics tels que l'éclairage public. Premièrement, ils sont souvent fournis volontairement par les entreprises rurales d'une part et comme un don de la «nature» d'autre part. Deuxièmement, il peut exister une sorte de marché pour certains biens environnementaux et dans certaines situations. Troisièmement, la disposition des droits de propriété – tant en général (ex.: la répartition sociale des richesses) que de façon spécifique à l'environnement (ex.: lutte contre la pollution) – est déterminée par la législation nationale (parfois internationale) et influence la répartition réelle et optimale des biens publics comme des biens privés.

L'une des caractéristiques particulières des biens publics environnementaux et ruraux est que nombre d'entre eux sont des produits conjoints ou coproduits d'une utilisation active de la terre. C'est pourquoi la faune et la flore d'une région dépendent souvent dans une large mesure des modalités pratiques de l'utilisation des terres et de l'existence de délimitations de parcelles, de cours d'eaux et de poches de terres non utilisées. Mais si les décisions du gestionnaire de l'occupation du sol sont motivées par les impératifs du marché et le besoin économique d'une utilisation plus intensive des terres, l'utilisation accrue des intrants, la suppression de la délimitation des parcelles et la mise en valeur de lopins inutilisés sont susceptibles de réduire la qualité et la quantité des coproduits environnementaux de l'agriculture. L'objectif premier de la mise en place de biens publics environnementaux découlant de l'agriculture et de l'utilisation des terres rurales est d'établir un équilibre approprié entre la production agricole d'une part et les coproduits environnementaux d'autre part.

Le soutien de la PAC aux biens publics

La politique européenne agricole et de développement rural reconnaît à juste titre l'importance des biens publics environnementaux, qui ont été soutenus depuis la fin des années 1980 par un ensemble croissant de mesures politiques, d'abord dans des domaines spécifiquement environnementaux et, ensuite, plus largement, comme une composante obligatoire des PDR. Le principe qui sous-tend l'essentiel de l'intervention européenne a été de dédommager les agriculteurs et d'autres utilisateurs de la terre du sacrifice économique («coût d'opportunité») que suppose la fourniture du bien public (même si cela ne correspond pas nécessairement à la pleine valeur sociale du bien public en question). Cependant, les revenus agricoles acquis peuvent ne représenter qu'une faible incitation à stimuler un changement positif, et les exigences de gestion sont souvent coûteuses à mettre en œuvre, en raison des «coûts de transaction» liés aux négociations, aux inspections, etc. En outre, les revenus acquis varient en fonction de facteurs externes, comme les prix des produits et les coûts des intrants (responsables de l'instabilité des engagements à long terme). Mieux prendre en considération la valeur des biens collectifs offerts – par l'offre éventuelle d'un supplément sur la base de valeurs sociales au sens large – permettrait une utilisation plus rationnelle des fonds publics.



Haie plessée traditionnelle, Kilpeck Herefordshire

Un premier enjeu consiste à décider d'une situation de référence socialement acceptable quant aux obligations des gestionnaires de l'occupation du sol au regard de l'environnement. Ces obligations dépendent nécessairement de la mise en évidence des éventuels effets environnementaux négatifs de la gestion des terres sur l'eau, l'air, le paysage ou la biodiversité (effets dénommés «externalités» par les économistes parce qu'ils sont externes au fonctionnement normal des marchés), tels qu'ils sont définis et réglementés par la législation nationale ou européenne. Il ne devrait pas y avoir lieu d'attendre une récompense pour la conformité à ces normes; en effet, le principe du «pollueur-payeur» donne à penser que des sanctions pénales seront appliquées en cas de non-conformité. Actuellement, un meilleur comportement environnemental peut soit être mis à profit par l'intermédiaire des dispositions concernant la conditionnalité liées aux paiements au titre du 1^{er} pilier de la PAC, soit être soutenu via l'aide octroyée au titre du 2^e pilier, par exemple l'assistance à l'adaptation à la nouvelle législation. Dans le cadre des propositions de réforme de la PAC, la Commission (2011a) a proposé l'octroi d'un paiement lié à une composante écologique en plus des paiements directs de base au titre du 1^{er} pilier en échange de «pratiques obligatoires à suivre par les agriculteurs, axées en priorité sur des objectifs en matière de changement climatique et d'environnement. Il convient que ces pratiques prennent la forme d'actions simples, généralisées, non contractuelles et annuelles qui aillent au-delà de la conditionnalité et qui soient liées à l'agriculture, telles que la diversification des cultures ainsi que le maintien des prairies permanentes et des surfaces d'intérêt écologique.»

Étant donné les pressions accrues sur les budgets publics, il est devenu de plus en plus important d'évaluer pleinement les avantages découlant du 1^{er} pilier et des interventions en faveur du développement rural. Dans le cadre de la période de programmation actuelle (2007-2013), il existe des lignes directrices dans le cadre commun de suivi et d'évaluation (CCSE) pour les PDR, et des méthodes plus robustes ont été mises en évidence pour soutenir l'évaluation des avantages multifonctionnels et multidimensionnels liés à l'utilisation des terres rurales. Des indicateurs de référence, de réalisation, de résultat et d'impact devraient notamment être établis et mesurés. Dans le cadre de la PAC après 2013, cette approche devrait être étendue pour inclure le 1^{er} pilier et éventuellement approfondie grâce à des mesures plus précises, bien que des doutes se soient exprimés (Attila, 2011) quant à la possibilité d'établir des valeurs fiables pour les biens publics. À hauteur

de 30 % des plafonds nationaux de dépenses au titre du 1^{er} pilier, la composante écologique des paiements représentera une proportion considérable des dépenses totales de la PAC, mais se situera entre les deux bases de paiement actuelles.

Les enjeux de l'évaluation des biens publics environnementaux

La disposition des droits de propriété

La nature des droits de propriété peut avoir une incidence sur ce qui est ou non un bien public. À titre d'exemple, la législation relative à l'accès aux propriétés foncières privées varie largement d'un pays à l'autre. Dans les pays nordiques, n'importe qui peut se promener dans une forêt et cueillir des baies ou des champignons, mais en France, ces droits n'existent généralement pas et il peut être indiqué que la forêt est une propriété privée. De même, les droits et obligations liés à la conservation du paysage à court et à long terme diffèrent d'un pays à l'autre (et parfois d'une région à l'autre) selon les contrôles, comme par exemple en ce qui concerne les nouvelles constructions.

Définir et mesurer sur la base de données de référence

Si notre point de départ est la situation de référence actuelle en matière de mise à disposition de biens publics, les personnes qui, par leur souci du bien public ou leur gestion des terres, offrent nombre de biens publics environnementaux seront probablement moins bien récompensées que le propriétaire foncier qui n'offre que peu de biens publics. Le système tend à récompenser le pêcheur repent au détriment du vertueux! En pratique, cela se résout en arguments liés à l'échelle spatiale de la ou des situations de référence, par exemple l'exploitation agricole, la région ou la nation, ou encore à mi-chemin, comme dans le cas des régions défavorisées ou des zones de captage d'eau. Lorsque l'échelle (et le niveau, pour chaque bien public) est définie, les systèmes de paiement peuvent être établis de façon plus fiable, de sorte qu'ils récompensent l'exploitation agricole à haute valeur naturelle en tant que telle plutôt qu'un changement de comportement.

Lier la fourniture de biens publics à une responsabilité.

Dans le cadre d'un exposé présenté récemment sur le sujet des biens publics, un économiste de l'environnement réputé a montré deux

diapositives: d'une part une bière, un bien privé sans équivoque, et d'autre part un paysage de riches pâturages, de constructions traditionnelles et de montagnes alpines en toile de fond. La seconde diapositive illustre à la perfection l'un des principaux enjeux de l'attribution d'une valeur aux biens publics. Quelle est la contribution respective des terres agricoles, des bâtiments et des montagnes à la valeur totale du bien public? En pratique, bien que cela varie largement d'un lieu à l'autre, une gestion active des terres peut contribuer, dans une large ou dans une moindre mesure, à la valeur du bien public que représente un paysage. Le relief accidenté, la proximité de l'eau et de la roche ou le cours sinueux d'une rivière sont autant de macro-caractéristiques qui définissent la structure d'un paysage et contribuent considérablement à sa valeur comme bien public. Les activités liées à l'utilisation des terres ne font que «revêtir» ces structures, de façon plus ou moins attrayante, selon la couverture végétale (cultures, pâturages ou arbres), les bâtiments, la délimitation des parcelles et l'intensité de leur utilisation.

Estimer les valeurs d'usage et les valeurs de non-usage

Les économistes de l'environnement considèrent la valeur des biens publics comme la somme des valeurs d'usage et des valeurs de non-usage. La distinction tient à la différence entre l'appréciation que l'on porte au fait de voir un exemplaire rare de la faune ou de la flore sauvage (valeur d'usage) et l'appréciation du simple fait de savoir que cet exemplaire d'espèce rare existe (valeur de non usage). Les gens sont prêts à payer pour les deux. Nous pouvons nous appuyer sur une expérience de 40 ans en matière d'évaluation de la faune et de la flore sauvages d'un point de vue économique, et il ne fait aucun doute que les méthodes de mesure se sont améliorées. Mais lorsqu'il s'agit de prendre en considération un ensemble de biens publics environnementaux dans différents contextes, peu de personnes considèrent qu'il soit possible de réaliser des estimations précises et immédiates de la valeur totale des biens publics environnementaux non marchands. Et même si tel était le cas, d'aucuns affirmeront que les valeurs symboliques et culturelles ne sont pas susceptibles de faire l'objet d'une estimation économique et que ce type de valeurs est souvent à la base de notre façon d'apprécier l'environnement.

La capacité de réaliser une mesure spatiale formelle des bénéfices

L'un des grands enjeux de l'évaluation consiste à comprendre les différences existant entre les valeurs d'un bien public sur l'ensemble d'un territoire. Afin de cibler plus efficacement les dépenses publiques (la réglementation ou les conseils), les pouvoirs publics et les responsables politiques veulent connaître l'ampleur de ces différences. Les économistes de l'environnement ont mis au point ce qu'il est convenu d'appeler des méthodes de «transfert de bénéfices», mais plutôt que d'élaborer des modèles sophistiqués, ils se sont efforcés d'apporter une explication à la proportion considérable de la variabilité spatiale dans les valeurs obtenues. D'une certaine façon, cela se justifie lorsque sont pris en considération des ensembles complexes de biens et services environnementaux, dont certains ont une valeur d'usage considérable et d'autres une valeur importante de non-usage. Mais si les responsables politiques souhaitent développer au maximum la valeur sociale de l'investissement dans les

Loch Tay, Écosse



Photo: Bill Sise

biens publics, ils doivent pouvoir disposer d'informations explicites sur les niveaux de bénéfices. À l'échelle d'un territoire aussi vaste que l'Union européenne, cela suppose probablement de tenir compte des différentes valeurs détenues par les citoyens aux plans local et national (plutôt que dans d'autres États membres, voire en dehors de l'UE) en termes de biens environnementaux.

La «quantité» des biens publics

La quantité d'un bien public particulier a une incidence manifeste sur son importance dans la prise de décision politique, mais soulève un certain nombre de questions d'évaluation liées à ce qui a une incidence sur le comportement et que le jargon économique dénomme «la valeur marginale» d'une unité de plus ou de moins du bien dans un lieu donné, plutôt que la valeur globale pour l'ensemble d'une région, d'un pays ou de l'UE. C'est pourquoi un sous-bois de qualité moyenne du point de vue écologique ou des loisirs peut avoir une valeur de consommation beaucoup plus importante par hectare dans une zone périurbaine qu'une forêt d'un plus grand intérêt scientifique dans une région isolée. De même, le bénéfice que représente une espèce sauvage doit être estimé à l'aune de sa rareté et de son intérêt tant au plan local qu'à l'échelle européenne ou mondiale.

Les besoins et les effets à l'échelle du paysage

L'une des difficultés particulières à promouvoir la fourniture de biens publics est que le renforcement des biens publics écologiques requiert souvent une approche à l'échelle du paysage (ou de la réserve d'eau) plutôt qu'à l'échelle de l'exploitation agricole. Une mesure stratégique prise pour les différentes exploitations agricoles peut ne pas tenir suffisamment compte des besoins écologiques plus importants, comme les «corridors» écologiques qui abritent des espèces ciblées. Bien que l'évaluation des demandes de soutien à des biens publics tienne compte dans une certaine mesure de la contiguïté des actions d'un gestionnaire de l'occupation du sol et de celles d'un autre gestionnaire, cette prise en considération s'avère dans la plupart des cas insuffisante au regard de l'approche à l'échelle du paysage, dont les écologistes soulignent souvent qu'elle est essentielle.

Degrés de commercialisation

La possibilité de commercialiser en partie certains biens publics (c'est-à-dire qu'ils ne sont pas des biens publics «à l'état pur») soulève des questions quant à leur statut et à leur admissibilité au bénéfice des dépenses publiques. Un paysage peut être considéré comme un bien public, mais une ferme proposant un logement aux visiteurs et une vue splendide procède indubitablement à une «internalisation de l'externalité» de ce paysage et retire de ce processus un bien commercial pour un bénéfice privé. Les produits alimentaires qui doivent leur caractère spécifique à une région particulière démontrent également comment l'environnement peut être en partie transformé en marchandise. Ces exemples illustrent la difficulté à répartir les coûts d'entretien entre les secteurs public et privé et à évaluer les bénéfices.

Gouvernance et mise à disposition

La fourniture de biens publics peut être complexe. Les agriculteurs ne sont pas nécessairement disposés à entendre que leurs

pratiques de gestion ont des effets dommageables sur les biens publics. De nombreuses études mettent d'ailleurs en évidence la résistance des agriculteurs face aux messages favorables aux biens publics environnementaux formulés par des «étrangers». Cependant, si des groupes d'agriculteurs peuvent s'approprier ou prendre en charge l'amélioration de l'environnement et souhaitent collaborer avec des intermédiaires appropriés, comme des scientifiques ou des organisations de loisirs, ces initiatives peuvent avoir de meilleures chances de succès.

Conclusions

Le soutien de l'agriculture et du développement rural européens aux biens publics a beaucoup progressé au cours des 25 dernières années, caractérisées par une importance accrue des biens publics en tant qu'élément formel de la réglementation politique et des dépenses publiques. Cette évolution représente nécessairement un enjeu en termes d'évaluation. Le perfectionnement des instruments d'évaluation et de suivi de la PAC proposé par la Commission va dans le sens d'une réponse aux enjeux de l'évaluation, mais certaines questions controversées demeurent et requièrent une analyse continue et rigoureuse pour parvenir à la mise en place d'un système d'évaluation effectif et performant. Pour atteindre ces objectifs, il est nécessaire d'établir une relation étroite entre les théoriciens capables de distinguer les véritables biens publics des aspects environnementaux qui manquent de caractéristiques précises, les chercheurs qui s'emploient à améliorer les techniques d'évaluation et les responsables politiques qui tentent d'élaborer et de mettre en œuvre des mesures destinées à combler les lacunes du marché au regard des biens publics.

Pour en savoir plus

- o [Attila, J. \(2011\) Public goods measurement concerns in the CAP post 2013](#)
- o [Commission européenne \(2011a\): «Proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil relatif au soutien au développement rural par le Fonds européen agricole pour le développement rural \(Feader\)» - COM\(2011\) 627 final/2](#)
- o [Commission européenne \(2011b\): «Proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil relatif au financement, à la gestion et au suivi de la politique agricole commune» - COM\(2011\) 628 final/2](#)
- o [Matthews, A. \(2011\) Post-2013 EU Common Agricultural Policy, Trade and Development: a Review of Legislative Proposals, ICTSD Issue Paper no. 39](#)
- o [Suivi et évaluation de la PAC après 2013](#)
- o [Groupe de travail thématique 3, Biens publics et intervention publique, Rapport final, décembre 2010](#)

Les groupes de discussion examinent les moyens de mettre à profit les recommandations d'évaluation

Andreas Resch, Angelos Sanopoulos

À la fin 2011, le Helpdesk du Réseau européen d'évaluation du développement rural a constitué des groupes de discussion (focus groups) dans les États membres auxquels participent un grand nombre de parties intéressées par les programmes d'évaluation du développement rural. Le but de ces entretiens de groupe était d'examiner les suites données aux nombreuses recommandations liées au suivi et à l'évaluation formulées à l'occasion des évaluations à mi-parcours des programmes de développement rural en 2010.

Tout au long de l'année 2010, l'ensemble des programmes de développement rural (PDR) 2007-2013 ont fait l'objet d'une évaluation à mi-parcours visant à apporter des réponses à des questions essentielles: «Notre programme a-t-il atteint ses objectifs? Quel est le résultat? Et à quel coût?»

94 rapports d'évaluation ont été établis et ont présenté de longues listes de résultats, de conclusions et de recommandations sur différents aspects du PDR, comme: l'élaboration du programme, les mesures uniques, le mécanisme de mise en œuvre, la performance du programme et surtout le suivi et l'évaluation. Mettre en pratique ces recommandations n'est pas chose aisée. Elles peuvent être contraignantes du point de vue de la méthodologie, imposer des contraintes de temps, s'avérer complexes et, dans certains cas, contradictoires.

Méthodologie commune des groupes de discussion

C'est dans ce contexte que le Helpdesk du Réseau européen d'évaluation du développement rural a décidé de confier aux groupes de discussion, constitués sur une base annuelle dans les États membres, la mission d'examiner la mise en œuvre des recommandations sur le suivi et l'évaluation.

Les autorités de gestion et de paiement, les organes de mise en œuvre, les membres des comités de suivi, les réseaux ruraux nationaux, les évaluateurs, d'autres parties prenantes et, dans certains cas, les responsables géographiques de la Commission européenne se sont réunis afin d'examiner les recommandations, d'évaluer leur complexité et leur urgence, de les classer par ordre de priorité et, enfin, de définir des mesures concrètes pour y répondre.

Les experts géographiques du Helpdesk ont facilité ce processus en élaborant une méthodologie commune, au service des groupes de discussion, afin de permettre la comparaison des résultats.



Photo: Dimitris Lianos

Session plénière du groupe de discussion grec, octobre 2011

Cette méthodologie comportait quatre étapes:

- Introduction au paysage à l'échelle européenne concernant les recommandations sur le suivi et l'évaluation;
- Classement par ordre de priorité des recommandations spécifiques des programmes;
- Formulation de questions d'orientation;
- La mise en évidence de solutions et des meilleures pratiques.

Quel résultat?

Plus de cent recommandations liées au suivi et à l'évaluation ont été extraites des rapports d'évaluation à mi-parcours établis dans le cadre des groupes de discussion. Si chaque PDR est unique dans son environnement opérationnel, certains sujets récurrents ont été mis en évidence dans l'ensemble des États membres. (voir encadré à la page 6).

Diriger le processus d'évaluation *in itinere* et le renforcement des capacités (16 recommandations)

L'attention a été accordée à des questions comme la formation relative au cadre commun de suivi et d'évaluation (CCSE), le renforcement des capacités des autorités, l'amélioration des outils de gouvernance et de participation, le perfectionnement des plans d'évaluation et des études ad hoc et le renforcement de la coopération interinstitutionnelle et interrégionale. Dans certains cas, le problème résidait dans le manque de ressources humaines, la pénurie de ressources financières et le déficit de gouvernance dans la direction du processus d'évaluation.

Adoption d'une approche d'évaluation adéquate à l'échelle du programme (23 recommandations)

Les discussions ont porté principalement sur l'élaboration générale de l'architecture d'évaluation et sur des sujets spécifiques, comme les questions liées aux différents axes, les approches communes à l'ensemble des programmes et des fonds et les propositions en faveur d'une révision du CCSE.

Élaboration et gestion du système de suivi (21 recommandations)

Cet aspect s'est avéré essentiel dans presque tous les États membres, s'agissant de fournir des données pertinentes en temps utile pour la gestion d'une part et la prise de décision, sur la base d'une évaluation fiable, d'autre part.

Évaluation des résultats et impacts (25 recommandations)

Le point de départ en l'occurrence est la mise en œuvre du CCSE dans les évaluations à mi-parcours: il s'agit plutôt d'un document de référence par opposition à un manuel «prêt à l'emploi», qui nécessite par conséquent un grand travail de développement et des ressources adéquates à l'échelle du programme. C'est pourquoi un vaste ensemble de méthodes et d'outils sont utilisés dans le cadre des évaluations à mi-parcours, avec des possibilités et des limites diverses.

Deux tendances ont été mises en évidence au cours de ces discussions sur les besoins en matière de suivi et d'évaluation dans les États membres. Un groupe d'États membres est essentiellement intéressé par les résultats et les enjeux liés à l'impact (adoption d'une approche d'évaluation adéquate, évaluation des résultats et des impacts).

Cette position va dans le sens de l'hypothèse selon laquelle – à mesure de la mise en œuvre du programme – un changement d'orientation privilégiant l'évaluation des résultats et des impacts est probable. Un autre groupe d'États membres accorde toujours une attention prioritaire aux enjeux organisationnels (contextes organisationnels, direction du processus, gestion du système de suivi).

Et au-delà

Nombre de questions et de besoins de soutien mis en lumière par les groupes de discussion font l'objet d'une analyse continue dans le cadre de travaux de recherche ciblés, de documents de travail du Helpdesk Évaluation et surtout du groupe de travail sur la révision du CCSE établi au sein de la Commission européenne. Cependant, tout ne peut être résolu par la seule fourniture de matériels de soutien. La direction du processus d'évaluation *in itinere* et la gestion du système de suivi sont deux domaines dans lesquels les autorités de gestion des PDR devront déployer des efforts considérables.

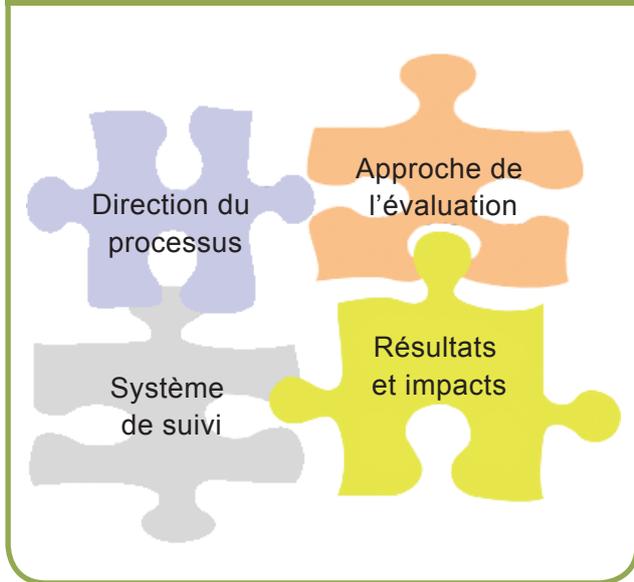
Améliorer le système de suivi – un exemple de l'Autriche



Améliorer la qualité des données et garantir la continuité de la fourniture de données par les administrations sont deux démarches qui constituent une priorité absolue pour les autorités de gestion du programme de développement rural autrichien. Un système de suivi élaboré a été mis en place par Agrarmarkt Austria AMA – l'organisme payeur pour l'agriculture et le développement rural – et bien que les données nécessaires à l'évaluation existent souvent, le problème est qu'elles ne parviennent pas toujours aux évaluateurs. C'est pourquoi la communication entre les différents acteurs doit être améliorée afin de garantir une transmission complète et en temps utile des données.

En outre, certains aspects techniques de la base de données de l'AMA doivent également être améliorés afin de permettre une meilleure utilisation des données existantes. L'autorité de gestion et son service d'évaluation prennent actuellement des mesures concrètes pour garantir la réalisation des modifications nécessaires dans la base de données de l'AMA et l'adaptation des formulaires de demande. Une communication renforcée entre les acteurs du suivi et de l'évaluation sera recherchée afin d'améliorer l'accès des évaluateurs aux bases de données.

Figure 1: Viser à une approche intégrée, au-delà des cibles et des indicateurs



Source: Helpdesk du Réseau européen d'évaluation

Un certain nombre de bonnes pratiques ont été mises en évidence lors de la réunion des groupes de discussion, y compris: 1) permettre une meilleure collecte des données des candidats; 2) la mise en place d'une matrice de tâches pour lier les priorités des programmes, les mesures, les questions d'évaluation et les indicateurs; 3) l'amélioration des liens du Réseau d'information comp-

table agricole (RICA) avec les rapports de suivi; 4) la mise en place de groupes thématiques permanents; 5) le recours aux groupes d'action locale comme sources de données pour le suivi et en particulier pour le recueil de données qualitatives.

Dans tous les cas, l'ensemble des acteurs concernés par le suivi et l'évaluation doivent adopter une approche équilibrée afin de répondre aux quatre domaines prioritaires (la direction du processus d'évaluation *in itinere*, la gestion du système de suivi, l'adoption d'une approche adéquate de l'évaluation et l'évaluation des résultats et des impacts). À titre d'exemple, les plans d'évaluation dans le cadre de la nouvelle période de programmation doivent répondre à ces domaines d'action prioritaire de façon anticipée en intégrant les aspects liés à la direction du processus et au suivi, outre les questions d'évaluation bien connues.

Les informations en provenance des groupes de discussion en 2011 ont généralement été très positives, les parties prenantes ayant accueilli avec satisfaction la possibilité d'examiner concrètement le suivi et l'évaluation. Le Helpdesk souhaite poursuivre dans la même perspective cette année et propose d'introduire deux domaines qui n'ont pas été suffisamment couverts en 2011: le suivi de la mise en œuvre des recommandations et le recueil systématique des bonnes pratiques.

Pour en savoir plus

- o [Synthesis report on Focus group results 2011 \("needs assessment"\)](#)

Le programme de travail annuel du Réseau européen d'évaluation en 2012

Hannes Wimmer

Cette année, le travail du Helpdesk du Réseau européen d'évaluation du développement rural consistera à assurer le suivi des principaux enseignements de l'évaluation à mi-parcours des programmes de développement rural 2007-2013, à contribuer à la préparation de la prochaine période de programmation (2014-2020) en termes de suivi et d'évaluation et à partager les pratiques et les méthodes d'évaluation avec les parties prenantes en matière d'évaluation. Parmi les nouveaux éléments du programme de travail annuel, il convient de citer des ateliers sur les bonnes pratiques, un groupe de travail thématique sur l'élaboration de lignes directrices pour l'évaluation *ex ante* et la reconfiguration des groupes de discussion annuels dans les États membres afin de renforcer les liens entre les parties prenantes en matière d'évaluation à tous les niveaux.

Priorités du travail du Helpdesk Évaluation

Le comité d'experts chargé de l'évaluation a contribué au choix du travail thématique du Helpdesk Évaluation lors d'une réunion qui s'est tenue en octobre 2011. Invités à proposer

des sujets pour les futurs travaux, les délégués ont exposé tout un éventail de questions, qui ont été regroupées par la suite en deux catégories:

1. **Application des méthodologies d'évaluation** pour l'évaluation *in itinere* et l'évaluation *ex post* du programme en

2015 à la lumière des leçons tirées de l'évaluation à mi-parcours (ex.: comment évaluer les indicateurs d'impact? Comment mesurer les effets nets? Comment établir des groupes de contrôle? etc.).

- Futur cadre commun de suivi et d'évaluation** (ex.: Comment évaluer conjointement les piliers 1 et 2? Quels indicateurs donnent les meilleurs résultats? etc.).

Ces sujets ont débouché sur de nouveaux éléments du programme de travail annuel du Helpdesk, qui sont décrits ci-dessous:

Apprendre par la pratique

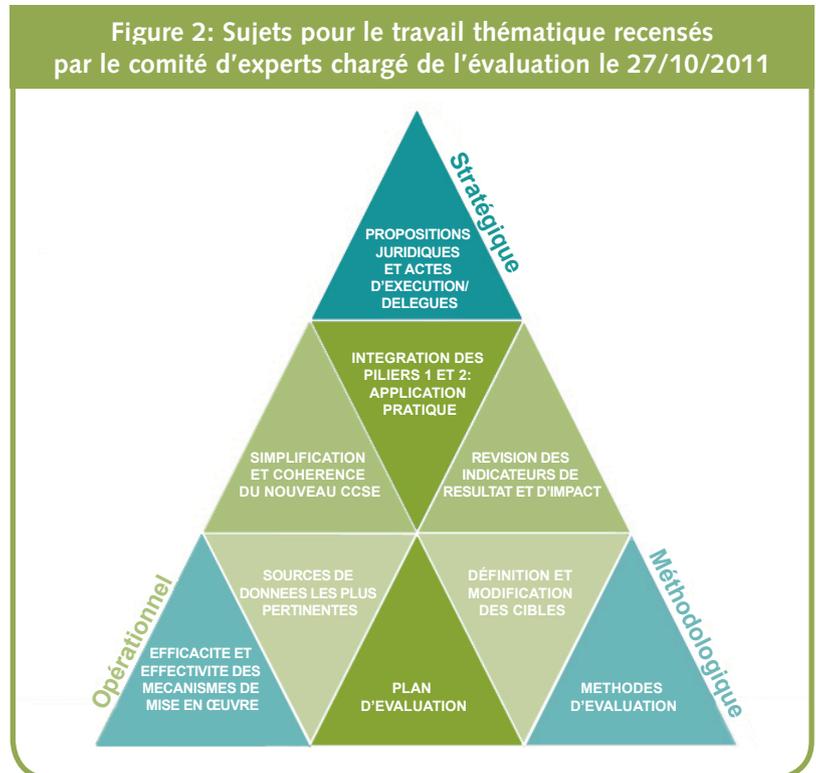
Pour aborder les sujets relatifs à «l'application des méthodologies d'évaluation», le Helpdesk Evaluation organise en 2012 une série d'ateliers consacrés aux bonnes pratiques. L'objectif est triple: offrir aux praticiens de l'évaluation un forum d'échange de savoir-faire axé sur les aspects méthodologiques relatifs à l'évaluation des programmes DR sur la période 2007-2013; discuter de manière critique les approches et pratiques mises en œuvre dans le contexte de l'évaluation à mi-parcours et; diffuser les enseignements qui en découlent aux membres de l'ensemble du réseau.

A l'heure où nous écrivons ces lignes, trois ateliers consacrés aux bonnes pratiques ont déjà eu lieu: deux à Bruxelles («L'évaluation des programmes des réseaux ruraux nationaux», le 7 février et «La rédaction du cahier des charges pour les évaluations ex ante», le 1^{er} mars) et un à Édimbourg, Écosse («Terres agricoles

Rapport en plénière sur la base de la liste récapitulative pour la rédaction du cahier des charges pour les évaluations ex ante – atelier consacré aux bonnes pratiques, 1^{er} mars 2012, Bruxelles



Photo: Helpdesk Evaluation



Source: Helpdesk du Réseau européen d'évaluation

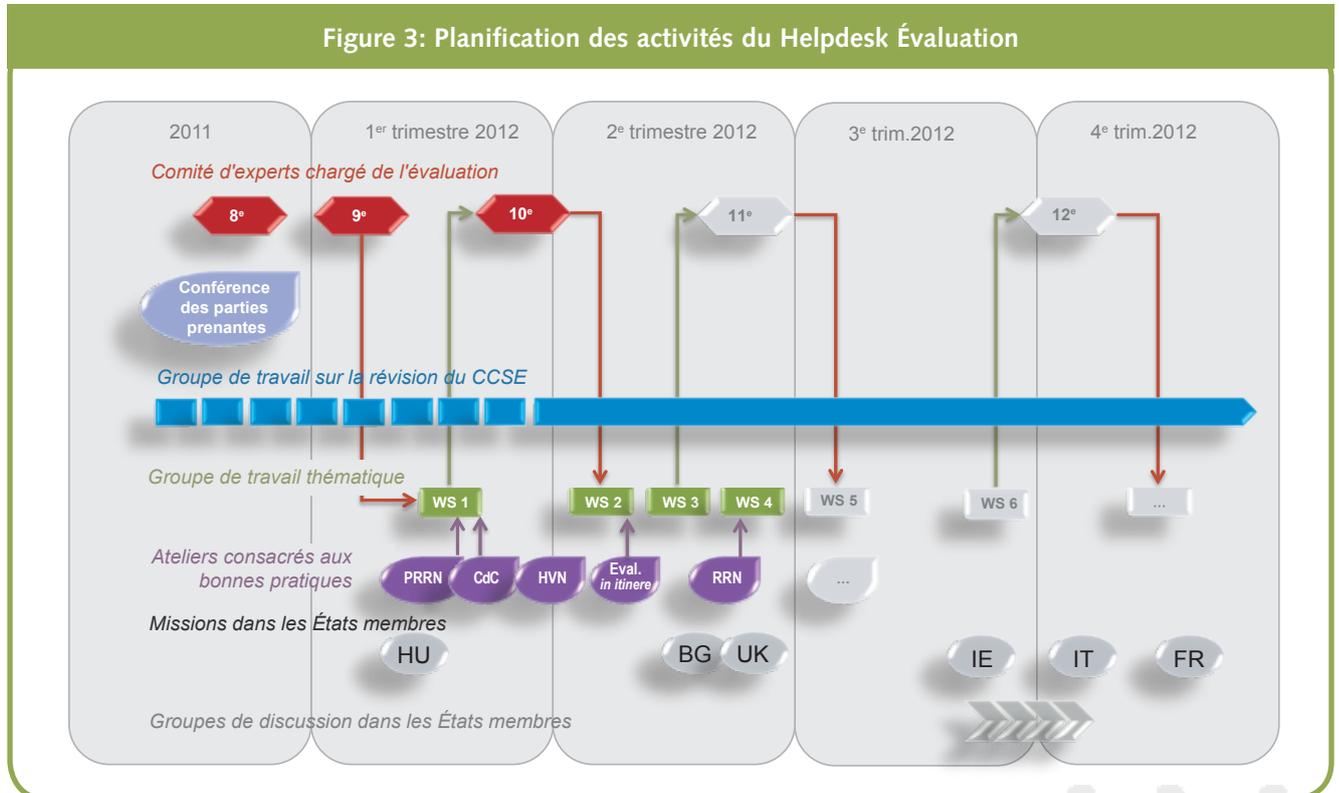
et forestières à haute valeur naturelle», le 20 février 2012), organisé par le Helpdesk en partenariat avec les services analytiques et scientifiques du gouvernement écossais pour l'environnement et la ruralité. Les résultats de ces ateliers ont été publiés sur le site web du Réseau européen d'évaluation (http://enrd.ec.europa.eu/evaluation/good-practices-workshops/learning-from-practice/en/learning-from-practice_home_en.cfm). Le prochain atelier se tiendra le 14 mai à Vienne et aura pour thème l'évaluation *in itinere*).

Préparation du système de suivi et d'évaluation pour l'après 2013

Pour aborder les thèmes relatifs au «futur cadre commun de suivi et d'évaluation», le Helpdesk mettra sur pied un groupe de travail thématique qui apportera un soutien méthodologique à a Commission européenne pour la préparation de l'orientation ex ante de l'après-2013.

Alors que l'Article 48 du projet de règlement portant dispositions communes COM(2011)615 prévoit quelques-uns des éléments requis, une orientation plus élaborée est nécessaire. La réunion de lancement du groupe de travail thématique a eu lieu le 2 mars à Bruxelles (elle était précédée de l'atelier sur les bonnes pratiques relatives au cahier des charges) et des lignes directrices provisoires devraient être disponibles pour la mi-juin.

Figure 3: Planification des activités du Helpdesk Évaluation



Source: Helpdesk du Réseau européen d'évaluation

Groupes de discussion

En 2012, le Helpdesk organisera à nouveau des groupes de discussion dans les États membres pour travailler conjointement avec les parties prenantes sur des questions relatives à l'évaluation. L'année dernière, plusieurs responsables géographiques de la Commission européenne ont participé aux groupes de discussion et en raison des réactions et des résultats positifs, ils pourraient encore être invités en 2012.

Groupes de discussion conjoint des pays du Benelux au Helpdesk, 11 octobre 2011, Bruxelles



Communication élargie

En 2012, des missions seront organisées dans six États membres (en Hongrie, en Bulgarie, au Royaume-Uni, en Irlande, en Italie et en France) afin d'améliorer davantage la collaboration, de stimuler les synergies et de discuter des besoins sur le terrain. Enfin, deux autres numéros de Rural Evaluation News seront publiés en 2012, le site web sera traduit en français et en allemand et la «Foire aux questions» (FAQ) sera complétée par de nouvelles questions posées par les États membres et les réponses approuvées par la Commission.

Pour en savoir plus

- o [Annual Work Programme 2012](#)
- o ["Learning from practice" pages of the Evaluation Expert Network website](#)

Les enseignements de la synthèse européenne des Rapports annuels d'exécution 2010 en matière d'évaluation *in itinere*

Margot van Soetendael & Hannes Wimmer

Pour la quatrième fois, à l'automne 2011, le Helpdesk a réalisé une synthèse des sections des Rapports annuels d'exécution (RAE) consacrées à l'évaluation *in itinere*. Basée sur les RAE présentés par les autorités de gestion en juin 2011, cette synthèse couvre les activités d'évaluation menées en 2010. Au total, ce sont 87 Programmes de développement rural (PDR) qui ont été examinés: 18 PDR nationaux et 69 PDR régionaux.

Les principaux jalons de l'évaluation en 2010

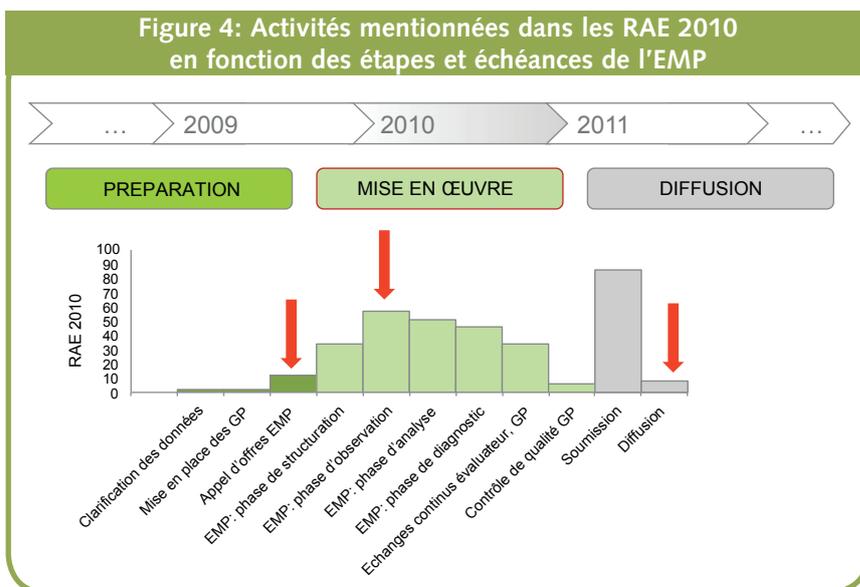
Sans surprise, la majorité des RAE mentionnent l'évaluation à mi-parcours (EMP) comme le fait majeur de l'année 2010. Mais, outre cet événement clé du processus d'évaluation, d'autres étapes importantes sont également mentionnées:

- Les rapports de suivi stratégiques
- La préparation et le dépôt des RAE 2009
- La finalisation ou la réalisation d'études (ex: sur les procédures administratives en Bulgarie, sur la biodiversité en Navarre...)
- Les ateliers, réunions et présentations liés à l'EMP (ex: l'atelier national qui a rassemblé les évaluateurs de sept Länder en Allemagne, la présentation de l'EMP dans les Asturies)
- Les rapports contextuels pour l'EMP (ex: les rapports sur les conditions de l'évaluation dans plusieurs régions italiennes)
- Le Plan d'évaluation (ex: en Estonie, en Galice...)
- La mise au point d'outils (ex: les applications informatiques aux Canaries)

L'état d'avancement des PDR quant à l'évaluation à mi-parcours

En juillet 2009, le Helpdesk a publié un document d'orientation sur la préparation de l'évaluation à mi-parcours ([Lignes directrices sur l'évaluation à mi-parcours des Programmes de développement rural](#) – disponible uniquement en EN), qui distingue trois étapes (1 - Préparation, 2 - Mise en œuvre, 3 - Diffusion), chacune assortie de plusieurs activités. Une comparaison des acti-

Figure 4: Activités mentionnées dans les RAE 2010 en fonction des étapes et échéances de l'EMP



Source: Helpdesk du Réseau européen d'évaluation

tivités d'évaluation consignées dans les RAE 2010 montre que les PDR étaient pleinement entrés dans la phase de mise en œuvre de l'EMP (voir le schéma 4), tandis que certains RAE mentionnaient encore des activités préparatoires. Un nombre limité de RAE font référence à des activités de diffusion, mais celles-ci sont davantage susceptibles d'apparaître dans les rapports pour 2011.

Étape 1 - Préparation de l'EMP. La grande majorité des autorités de gestion ont terminé leurs activités préparatoires telles que la liste initiale des Questions d'évaluation communes et spécifiques, l'inventaire des besoins en données, etc. Certains RAE mentionnent qu'un groupe de pilotage de l'évaluation a été créé afin de préparer l'élaboration de la démarche, la collecte des données, l'analyse et la rédaction du rapport (ex: en Sicile et en Ecosse). Une douzaine de RAE indiquent que les procédures d'appel d'offres et de sélection des évaluateurs pour l'EMP étaient toujours en cours durant le premier semestre de 2010.

Etape 2 – Mise en œuvre de l'EMP. Ces activités de base de l'EMP sont largement décrites dans les rapports annuels d'exécution 2010. Les exemples ci-dessous font référence à un certain nombre d'activités spécifiquement décrites dans certains RAE. Ils ne donnent qu'un aperçu incomplet des activités réalisées:

- Dans la **phase de structuration**, les évaluateurs indépendants indiquent leur bonne compréhension du programme: les méthodes, l'approche d'évaluation, les indicateurs ainsi que la collecte de données sont clarifiés (ex: la Bavière); les Questions d'évaluation (à la fois communes et spécifiques au programme) sont présentées dans un cadre d'analyse (ex: Bulgarie et Slovaquie); les travaux préparatoires destinés aux études de cas liées à l'Axe 3 sont bien précisés (ex: République tchèque); une matrice d'évaluation comportant les mesures et questions d'évaluation adaptées aux différents axes a été élaborée (ex: Cantabrie, Castille-La Manche, Murcie, La Rioja); les évaluations précédentes ont été révisées, les méthodes d'évaluation et les sources de données ont été choisies (ex: Hongrie).
- Dans la **phase d'observation**, les informations disponibles et pertinentes ont été identifiées: toutes les données de suivi de l'organisme payeur et de l'autorité de gestion ont été recueillies et complétées par une enquête auprès des bénéficiaires au moyen de questionnaires, d'études de cas, d'interviews (ex: Bulgarie); les données administratives ont été mises à la disposition des évaluateurs (ex: Malte); les données ont été triées en fonction d'indicateurs et de critères d'évaluation, la collecte et l'achat de données ont été réalisés sous la direction professionnelle de l'évaluateur (ex: Slovaquie).
- Dans la **phase d'analyse**, les informations disponibles ont été traitées et synthétisées afin de contribuer à l'évaluation des impacts par rapport aux objectifs et cibles du programme: analyse des indicateurs – d'entrée, de réalisation, de résultat et d'impact (ex: Estonie); examen des informations secondaires et primaires recueillies (ex: Cantabrie, Castille-La Manche, Estrémadure, Murcie) et identification des tendances pertinentes, avec méthodes statistiques descriptives et modèles économétriques, analyse qualitative, prévision des impacts, analyse de la durabilité du programme et de son dispositif institutionnel, évaluation du dispositif institutionnel lui-même (règlements, guides, fonctions, coopération) (ex: Hongrie).
- Dans la **phase de diagnostic**, les évaluateurs ont élaboré des réponses aux Questions d'évaluation communes et spécifiques. Ils ont tiré des conclusions et, en se basant sur les résultats, ont formulé des recommandations quant à des ajustements possibles de la stratégie et du programme. Des recommandations pour l'amélioration ou la modification du programme ont été émises. Le degré d'exécution physique et financier des différentes mesures a été analysé et une proposition visant à ajuster la programmation financière a été présentée (ex: Cantabrie, Castille-La Manche, Estrémadure, Murcie).

Etape 3 – Diffusion de l'EMP. Certains programmes ont déjà entamé cette phase en 2010 (Bulgarie, Chypre, Mecklembourg-Poméranie occidentale, Asturies, Cantabrie, Irlande, Émilie-Romagne et Pays-Bas) même si la plupart de ces activités de diffusion sont encore plutôt internes.

La collecte et gestion des données

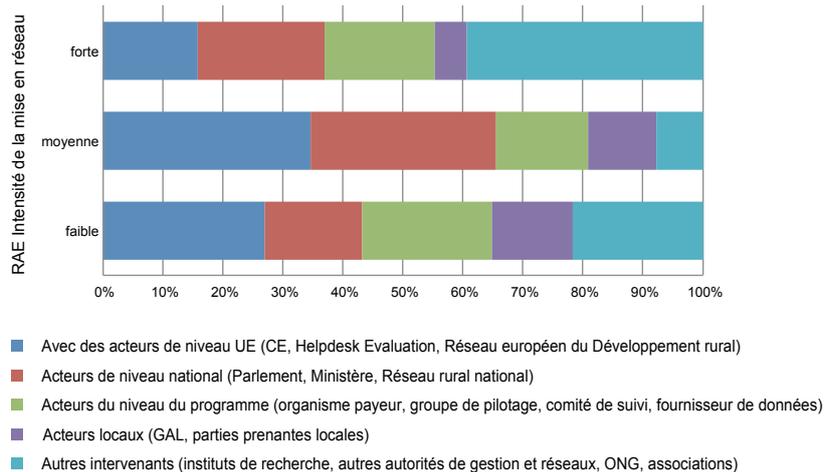
Les questions qui concernent la collecte de données sont présentées en fonction de l'EMP, complétées par le point de vue de l'évaluateur quant aux besoins en la matière. Pour la première fois, des données sur les résultats et l'impact ont été utilisées afin de répondre aux Questions d'évaluation communes et spécifiques au programme. Afin d'améliorer la collecte des données, trois points principaux ont été soulignés:

- **L'amélioration et la simplification des systèmes informatiques de suivi** ainsi que l'intégration des données d'évaluation dans ces systèmes constituent des solutions pour surmonter la faible qualité/fiabilité des données et le manque de données pour les besoins d'évaluation.
- **Des ajustements aux exigences du CCSE** en matière de données statistiques, les dossiers de candidature et d'autres sources de données sont nécessaires pour surmonter les problèmes d'incompatibilité.
- **La collecte de données supplémentaires** par le biais des évaluateurs ainsi que l'identification de nouvelles sources de données devraient combler les lacunes qui subsistent.

Avec qui et dans quelle mesure les parties prenantes ont-elles collaboré en 2010?

En 2010, la moitié des RAE analysés indiquent un nombre assez faible d'activités de mise en réseau en matière de suivi et d'évaluation. Cependant, dans environ 30% des RAE, un niveau moyen ou élevé d'activités de mise en réseau est signalé (respectivement plus de 2 et plus de 5 différents types d'événements). Quant aux types de partenaires impliqués dans le travail en réseau, on constate qu'un niveau élevé de coopération va de paire avec l'établissement de bons contacts avec des acteurs extérieurs, et dépasse les contacts établis avec des acteurs du niveau européen (voir Figure 5).

Figure 5: Types de partenaires en fonction de l'intensité de la mise en réseau



Source: Helpdesk du Réseau européen d'évaluation

Les difficultés rencontrées en termes de processus et de méthodes d'évaluation

Les problèmes d'organisation interne (changements de personnel, problèmes structurels, problèmes informatiques, etc.) et les problèmes méthodologiques demeurent les difficultés les plus importantes qui sont signalées pour 2010. En outre, la disponibilité des données et les indicateurs restent un défi pour environ 30% des PDR.

Qu'attendre des Rapports annuels d'exécution 2011?

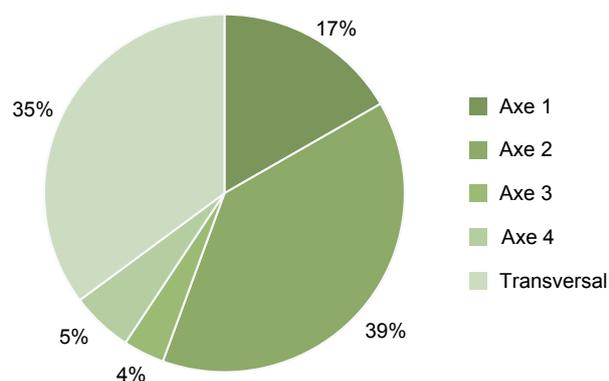
Les Rapports annuels d'exécution 2011 doivent être soumis par les autorités de gestion en juin 2012. Les activités de suivi de l'évaluation à mi-parcours devraient

constituer la majorité des activités présentées. Il sera intéressant de voir comment les conclusions et recommandations de l'EMP ont été traitées dans le contexte de l'évaluation *in itinere*. Par ailleurs, les activités de diffusion liées à l'EMP, ainsi que les études évaluatives présentées dans le cadre de l'évaluation *in itinere*, seront d'un très grand intérêt.

De nombreuses études évaluatives mentionnées en plus de l'EMP

Une des nouveautés de la Synthèse 2010 tient dans l'inventaire des études évaluatives recueillies à partir des RAE. En tout, ce sont 162 publications qui sont mentionnées dans les annexes du rapport. Elles concernent la plupart du temps l'Axe 2 et les questions transversales, et dans une moindre mesure les Axes 1, 3 et 4.

Figure 6: Etudes évaluatives mentionnées dans les RAE 2010, selon les différents Axes



Source: Helpdesk du Réseau européen d'évaluation

Pour en savoir plus

- o [Synthesis of Annual Progress Reports for 2010 concerning ongoing evaluation](#)

En bref

8^e, 9^e et 10^e réunions du Comité d'experts chargé de l'évaluation

Maylis Campbell

Des représentants des États membres, des fonctionnaires de la Commission européenne et des intervenants du Helpdesk Evaluation se sont réunis à Bruxelles les 27 octobre 2011, 19 janvier et 14-15 mars 2012 pour respectivement la huitième, la neuvième et la dixième réunion du Comité d'experts chargé de l'évaluation. Voici un bref aperçu des principaux sujets abordés et des résultats atteints dans le cadre de ces trois rencontres.

8^e réunion du Comité d'experts chargé de l'évaluation (27 octobre 2011)

Retour sur la Conférence des parties prenantes «Suivi et évaluation de la Politique agricole commune après 2013». Organisée à peine un mois après la conférence des parties prenantes «Suivi et évaluation de la PAC après 2013» de septembre 2011 (voir l'article publié dans la Rural Evaluation News n°7), la 8^e réunion du Comité d'experts chargé de l'évaluation a été l'occasion pour les délégués de commenter cet événement important. Les fonctionnaires de la Commission ont présenté le contexte, l'organisation et les principales conclusions, tandis que plusieurs des délégués présents à la conférence ont été invités à donner leurs impressions. S'ils ont salué l'initiative d'organiser cet événement, occasion de travailler ensemble et de partager les expériences, les membres du Comité ont également soulevé plusieurs questions: Quel suivi pour la conférence? Comment intégrer les exigences de l'évaluation entre les différentes politiques européennes? Comment évaluer en même temps les 1^{er} et 2^e piliers?

Aperçu des propositions législatives applicables à la Politique agricole commune après 2013. Suite à la publication, au début du mois d'octobre (12 et 6 octobre respectivement), des propositions législatives concernant la Politique agricole commune et la Politique de cohésion après 2013, Zélie Pèpiette, de la Direction générale de l'Agriculture et du Développement Rural (Unité Evaluation), a exposé les modalités de suivi et d'évaluation prévues pour le développement rural. (Voir encadré à la page 14.)

Remue-méninges sur les sujets à traiter par le Réseau européen d'évaluation. Lors de la réunion d'octobre 2011, les délégués étaient invités à formuler des propositions de sujets pour le prochain Groupe de travail thématique (GTT) du Réseau européen d'évaluation. Plusieurs sujets sont ressortis, notamment l'examen des indicateurs de résultats et d'impact, les meilleures sources de données qualitatives, l'intégration du 1^{er} et du 2^e pilier de la PAC, le plan d'évaluation, etc.

Ce point a débouché, lors de 9^e réunion, sur des propositions concrètes pour le prochain GTT. Voir l'article connexe sur «Le Programme de travail annuel 2012 du Réseau européen d'évaluation en 2012» à la page 7 de ce numéro.

Établir des liens avec le comité de gestion de l'Organisation du marché unique. Des représentants de la Commission travaillant sur le suivi et l'évaluation des 1^{er} et 2^e piliers ont fait des exposés en relation avec l'«Examen du suivi et de l'évaluation dans le cadre des propositions législatives pour la gestion du marché et le développement rural». Ces présentations ont eu lieu au cours d'une session conjointe avec le comité de gestion de l'Organisation du marché unique (OMU) du 1^{er} pilier. L'objectif était d'identifier les domaines pour lesquels des activités de suivi et d'évaluation communes ou complémentaires pourraient être envisagées. Les débats en séances plénières ont mis en évidence des domaines où d'évidentes synergies existent tels que le suivi de données qui implique certaines tâches d'inventaire communes (ex: les zones utilisées, l'identification des parcelles, les unités de bétail, etc.) et des préoccupations partagées telles que l'agroenvironnement, l'écologisation, les jeunes agriculteurs, les régions de montagne.

[Présentation des systèmes de suivi et d'évaluation actuels pour le 2^e pilier et des évaluation pour le 1^{er} pilier](#) (uniquement disponible en EN)

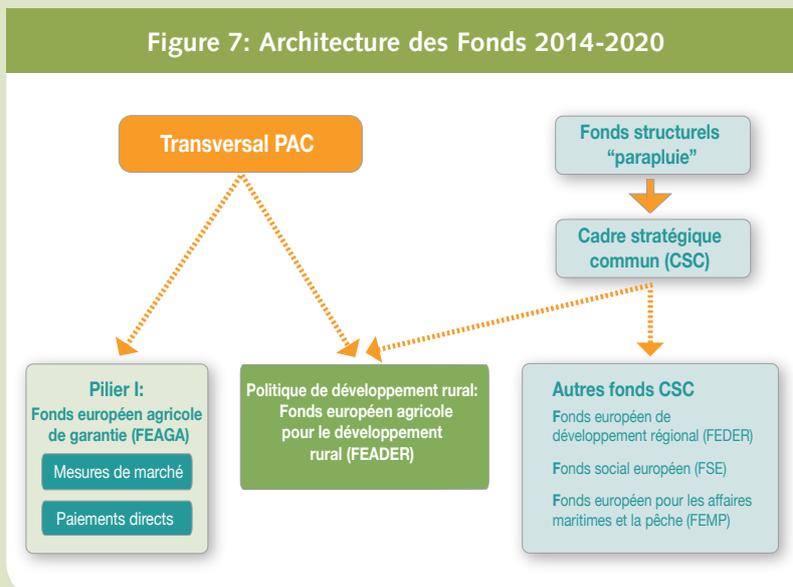
Mise à jour des activités du Helpdesk Evaluation. Les premiers résultats de la recherche sur les pratiques d'évaluation *in itinere* en cours ont été présentés et les enseignements de la synthèse des rapports annuels d'exécution (RAE) 2010 concernant l'évaluation *in itinere* ont été partagés. La recherche sur l'évaluation *in itinere* met l'accent sur les pratiques en cours dans les 27 États membres, de sorte que des lignes directrices plus détaillées peuvent être dégagées rendant possible une mise en œuvre plus efficace de l'évaluation *in itinere*. Les quelques domaines pour lesquels davantage d'appui est nécessaire sont les suivants: lignes directrices d'évaluation pour les évaluations *ex post*, échanges sur les bonnes pratiques, formation des évaluateurs et analyse des évaluations thématiques. L'analyse des RAE 2010 a montré que l'évaluation à mi-parcours avait été l'événement majeur de 2010 pour les autorités de gestion et qu'elles l'ont intégrée dans un processus continu d'activités liées à l'évaluation. Des recommandations pour les RAE 2011 (à soumettre en juin 2012) ont été transmises. (Voir l'article «Les enseignements de la synthèse européenne des Rapports annuels d'exécution 2010 en matière d'évaluation *in itinere*» à la page 10 de ce numéro.)

En bref

Modalités de suivi et d'évaluation proposées pour la PAC après 2013

Les propositions législatives pour la PAC et la Politique de cohésion après 2013 ont été publiées en octobre 2012 (12 et 6 octobre, respectivement). Elles harmonisent les règles relatives aux différents fonds (FEADER, FEAGA, FEDER, Fonds de cohésion, FSE et FEMP) pour accroître la cohérence de l'intervention européenne. Les dispositions concernant le suivi et l'évaluation se retrouvent donc dans plusieurs de ces propositions.

Figure 7: Architecture des Fonds 2014-2020



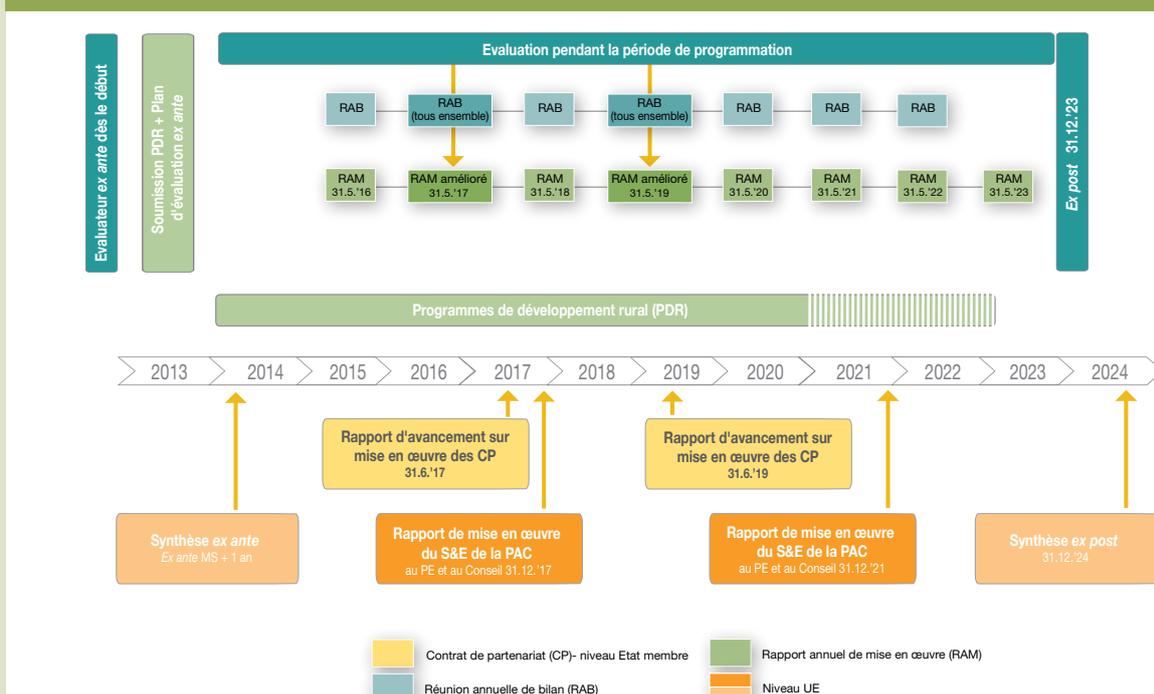
Source: Commission européenne

- [Proposition de règlement relatif au soutien au développement rural COM\(2011\) 627/final/2](#)
- [Proposition de règlement portant sur les dispositions communes COM\(2011\)615](#)
- [proposition de règlement relatif au financement, à la gestion et au suivi de la Politique agricole commune COM\(2011\) 628/final/2](#)
- [proposition sur les règles relatives aux paiements directs COM\(2011\)625/final/2](#)
- [Proposition de règlement portant sur l'organisation commune des marchés des produits agricoles COM\(2011\) 626/final/2](#)

Lire [Présentation des propositions législatives de la Commission pour le suivi et l'évaluation \(Pilier 1 et 2\)](#) (novembre 2011)

- disponible en EN uniquement.

Figure 8: Suivi et évaluation 2014-2020



Source: Commission européenne

En bref

9^e réunion du Comité d'experts chargé de l'évaluation (19 janvier 2012)

L'après 2013 – Mise à jour des débats sur les propositions législatives. J. Loriz-Hoffmann, de la Direction générale de l'Agriculture et du Développement rural (Unité Cohérence du développement rural) a informé les membres du Comité des dernières discussions institutionnelles. L'avis du Parlement européen sur les propositions législatives et la répartition des fonds est attendu durant l'été. Revenant sur la conférence des parties prenantes sur «Le suivi et l'évaluation de la PAC après 2013», Mme Loriz-Hoffmann a fait référence à l'atelier sur la «Programmation stratégique, suivi et évaluation des PDR 2014-2020». (Pour plus de détails voir l'article suivant sur la 10^e réunion du Comité d'experts chargé de l'évaluation – 14 et 15 mars 2012).

La logique d'intervention proposée pour le développement rural post-2013 et élaborée par le groupe de révision du CCSE de la CE a été présentée par Zélie Peppiette. Les liens entre les besoins (SWOT), les objectifs de l'UE (Europe 2020, Cadre stratégique commun et Politique agricole commune) et les six priorités et mesures du développement rural (23 et approche Leader) ont été expliqués. La logique d'intervention a été présentée pour chacune des six priorités du développement rural. En petits groupes, les participants ont été invités à analyser la logique d'intervention, à proposer des amendements et à suggérer des indicateurs pertinents. Les résultats de la démarche ont été partagés en séance plénière.



Photo: Helpdesk Evaluation

Délégués échangeant leurs idées sur la logique d'intervention proposée pour l'après 2013 lors de la 9^e réunion du Comité d'experts chargé de l'évaluation (janvier 2012)

Activités du Helpdesk Evaluation. Le Helpdesk a présenté son programme de travail 2012. Il comprend une série d'ateliers sur les bonnes pratiques sur divers thèmes importants, un nouveau groupe de travail thématique sur l'orientation *ex ante*, des visites dans les États membres et l'organisation de groupes de discussion. Enfin, les délégués ont été informés des conclusions des derniers groupes de discussion, qui ont impliqué 370 intervenants de l'évaluation dans les États membres. Voir l'article connexe «Le programme de travail annuel du Réseau européen d'évaluation en 2012» à la page 5 de ce numéro.

10^e réunion du Comité d'experts chargé de l'évaluation (14 et 15 mars 2012)

Cette 10^e réunion a pris la forme d'ateliers communs sur le thème «Programmation stratégique, suivi et évaluation pour les PDR 2014-2020» avec les membres du Comité de coordination pour le développement rural et le Comité d'experts chargé de l'évaluation (Bruxelles, 14-15 mars 2012). Ces ateliers font partie d'un processus interactif permanent qui a débuté en septembre 2011 lors de la première conférence des parties prenantes sur «Le suivi et l'évaluation de la PAC après 2013» (Voir l'article publié dans la [Newsletter n°7 - Octobre 2011](#)).

Les ateliers de mars ont été organisés par les services de la Commission afin de recueillir un maximum d'avis techniques utilisables pour l'élaboration du dispositif de suivi et d'évaluation du développement rural après 2013. Alors que



Photo: Helpdesk Evaluation

Echanges entre intervenants au cours de l'atelier «Programmation stratégique, suivi et évaluation pour les PDR 2014-2020» organisé les 14-15 mars à Bruxelles.

En bref



Photo: Helpdesk Evaluation

Une des tables rondes des ateliers des 14 et 15 mars à Bruxelles.

les propositions législatives de la PAC sont débattues au sein du Conseil et du Parlement européen, la Commission travaille sur les détails techniques du dispositif qui finira par faire partie des actes d'exécution. Lors de la réunion, les présentations formelles des fonctionnaires de la Commission étaient entrecoupées de petits groupes de travail participatifs qui se sont exprimés sur:

- La coordination au sein des contrats de partenariat (CP) et la contribution aux programmes nationaux de réforme (PNR);
- La contribution du développement local mené par les acteurs locaux à la stratégie Europe 2020 et sa traduction dans les CP;
- La pertinence et la faisabilité de l'avant-projet, les indicateurs de réalisations, de résultat (y compris les cibles) et d'impact, ainsi que des propositions d'alternatives.

Les discussions entre les États membres et les parties prenantes en matière de suivi et d'évaluation se poursuivront au cours des réunions à venir, notamment lors de la prochaine réunion du Comité d'experts prévue le 12 juin. Le résultat des ateliers a été publié dans une newsletter électronique à l'adresse:

http://ec.europa.eu/agriculture/cap-post-2013/monitoring-evaluation/index_en.htm

Principales conclusions en matière de suivi et d'évaluation

En ce qui concerne le cadre proposé pour les indicateurs

- Nécessité d'une définition claire et précise de tous les indicateurs, et d'une guidance appropriée sur la façon d'obtenir les données et de calculer les valeurs, afin d'assurer une application cohérente;
- L'approche proposée pour les indicateurs de réalisation est considérée faisable;
- Reconnaissance du fait que les indicateurs de résultats/cibles sont essentiels pour démontrer les résultats des politiques;
- Pour les indicateurs d'impact, une difficulté majeure subsiste en ce qui concerne le calcul des effets nets de l'intervention du PDR. Les avis divergent également quant à savoir si la responsabilité du calcul des indicateurs d'impact devrait se situer au niveau du PDR, au niveau national ou au niveau européen;
- Certains indicateurs particulièrement problématiques ayant été identifiés, des propositions ont été faites pour des solutions de rechange.

Les activités en cours du Comité d'experts chargé de l'évaluation

Du temps avait été réservé pour que les membres du Comité d'experts chargé de l'évaluation puissent se réunir en séance distincte au cours de la première journée de l'atelier pour se pencher sur les travaux du réseau en cours.

Débriefing des ateliers de bonnes pratiques consacrés à «L'évaluation des programmes des réseaux ruraux nationaux – PRRN» (7 février), à «La Haute Valeur Naturelle» (20 février) et à «La rédaction du cahier des charges pour les évaluations ex ante» (1^{er} mars). Les résultats de ces ateliers sont publiés dans des lettres électroniques qui peuvent être téléchargées à partir de la section "Learning from Practice" du [site web du Réseau européen d'évaluation](#).

En outre, ont été présentés les résultats de la réunion de lancement du Groupe de travail thématique sur la mise au point des lignes directrices pour l'évaluation ex ante (2 mars). Le GTT a pour mission de proposer des lignes directrices pour les évaluations ex ante plus tard cette année (leur finalisation aura lieu après l'approbation des textes juridiques

En bref

par le Parlement européen et le Conseil). Les délégués ont été informés de la structure proposée pour les lignes directrices et de l'échéancier *ex ante*. Le projet de lignes directrices sera présenté aux membres du Comité d'experts chargé de l'évaluation lors de la réunion du 12 juin.

Première réunion du Groupe de travail thématique sur la mise au point des lignes directrices pour l'évaluation ex ante, Bruxelles, mars 2012



Photo: Helpdesk-Evaluation

Des clarifications sur le financement de l'évaluation *ex ante* des nouveaux PDR ont été demandées par un État membre au cours d'une séance de questions-réponses. La réponse officielle est que, si le règlement (CE) n° 1698/2005 ne prévoit pas en principe la prise en charge des coûts de préparation pour la période de programmation 2014-2020, ces coûts peuvent exceptionnellement être financés, à certaines conditions, sur le budget réservé à l'assistance technique. La Commission a transmis une réponse plus détaillée aux États membres.

Pour en savoir plus

- o ["Strategic Programming and Monitoring and Evaluation for RDPs 2014-2020 - Coordination Committee and Evaluation Expert Committee workshops", Brussels, 14-15 March 2012 Newsletter](#)
- o [Monitoring and Evaluation for the CAP post-2013](#)

E-valprog, formation à distance sur l'évaluation des programmes de développement rural



Afin de diffuser les connaissances sur l'évaluation et d'améliorer les compétences des acteurs directement impliqués dans les processus de développement rural, le Réseau rural national italien a lancé, fin décembre 2011, E-VALPROG, une formation à distance sur «L'évaluation des programmes de développement rural». 234 personnes y ont participé à ce jour et l'intérêt pour le cours n'a fait qu'augmenter au cours de ces derniers mois.

Le cours se compose des dix modules suivants: Introduction générale aux principes, approches et méthodes d'évaluation (Modules 1-5); Evaluation de la politique de développement rural dans l'Union européenne (Modules 6-8); Suivi de la politique de développement rural (Modules 9-10). Chaque module requiert entre 30 minutes et une heure de travail.

Chaque module comprend un test d'introduction, une ou plusieurs leçons de didacticiel, ainsi que des références bibliographiques. Les étudiants peuvent élargir et personnaliser la formation en utilisant des liens vers d'autres sites Internet proposés dans les modules, ainsi que des références puisées dans une bibliothèque virtuelle.

Utilisable dans les universités et d'autres formations, le cours s'adresse aux fonctionnaires intervenant dans la gestion de programmes de développement rural au niveau régional, aux partenaires socioéconomiques, aux enseignants, aux chercheurs, aux agriculteurs, etc. Il n'est pour l'instant disponible qu'en italien mais une version anglaise est prévue et sera mise à jour en fonction des nouvelles règles proposées pour l'évaluation post-2013.

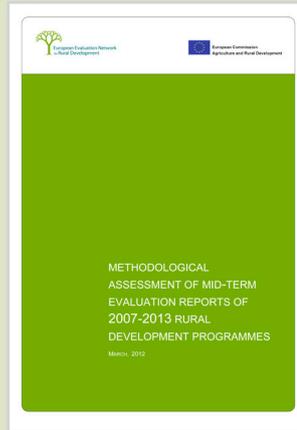
Pour en savoir plus

- o Formation accessible via le site web du [Réseau rural italien](#) et d'[Agiregionieuropa](#)
- o Pour en savoir plus, contacter Martina Bolli, chercheuse à l'INEA – Task force Suivi et Evaluation: bolli@inea.it ou Vincenzo Fucilli, chercheur et professeur à la Faculté d'Agriculture de l'Université de Bari: v.fucilli@agr.uniba.it

En bref

L'analyse méthodologique des rapports d'évaluation à mi-parcours est publiée

Les rapports d'évaluation à mi-parcours des Programmes de développement rural 2007-2013 peuvent être classés en quatre catégories - les «Chercheurs», les «Réviseurs», les «Conseillers» et les «Multi-usages» - selon la façon dont ils se conforment au CCSE, leur degré de complexité technique et leur orientation politique. C'est une des conclusions du document "Methodological Assessment of Mid-Term Evaluation Reports of 2007-2013 Rural Development Programmes" (L'évaluation méthodologique des rapports d'évaluation à mi-parcours des Programmes de développement rural 2007-2013), publié par le Helpdesk.



Ce rapport est principalement basé sur les informations traitées et transmises par les responsables géographiques de la Direction générale de l'Agriculture et du Développement rural de la Commission européenne, qui ont examiné 92

rapports d'EMP et transmis leurs commentaires aux autorités de gestion au cours de 2011. L'étude est divisée en quatre parties: 1) Résultats thématiques; 2) Typologies; 3) Enseignements de l'EMP de 4 Programmes de réseau rural national 4) Normes de qualité pour les bonnes pratiques.

Ce document devrait aider les Autorités de gestion à affiner leurs approches et instruments pour les évaluations *in itinere* et *ex post* de la période de programmation actuelle, tout en fournissant à la Commission européenne des indices sur la façon d'améliorer le suivi et l'évaluation pour la période 2014-2020.

Pour en savoir plus

- o [Methodological Assessment of Mid-Term Evaluation Reports of 2007-2013 Rural Development Programmes – the Evaluation Expert Network – March 2012](#)

Tenir les intervenants au courant



The screenshot shows a webpage from the European Commission's Agriculture and Rural Development section. The main heading is "Monitoring and evaluation for the CAP post-2013". The page content includes a sub-heading "The Common Agricultural Policy after 2013" and a section titled "Monitoring and evaluation for the CAP post-2013". The text describes the future CAP's goals and the need for a monitoring and evaluation system. A link is provided to "Go to the proposal" (479 KB). The page also features a sidebar with navigation links and a "Have your say" section.

Une nouvelle page a été créée sur le site europa. Elle rassemble diverses informations concernant le suivi et l'évaluation de la PAC (Piliers I et II) pour l'après-2013. Régulièrement mise à jour, elle annonce également les rencontres et autres événements pertinents, et propose des documents et présentations clés.

Pour en savoir plus

- o http://ec.europa.eu/agriculture/cap-post-2013/monitoring-evaluation/index_en.htm

Publications du Helpdesk Evaluation

Orientation et assistance méthodologique

Methodological Assessment of Mid-Term Evaluation Reports of 2007-2013 Rural Development Programmes, mars 2012, 64 pp.

Working Paper on Capturing impacts of Leader and of measures to improve Quality of Life in rural areas, juillet 2010, 110 pp.

Explanatory Notes to the Common Evaluation Questions & Recommendations on Mid-Term Evaluation Reporting, juillet 2010, 26 pp.

Working Paper on the Evaluation of National Rural Network Programmes, juillet 2010, 38 pp.

Working Paper on the CMEF Gross Value Added Indicators, mars 2010, 23 pp.

Working paper on Approaches for assessing the impacts of the Rural Development Programmes in the context of multiple intervening factors, mars 2010, 225 pp.

Guidelines on the Mid-Term Evaluation of Rural Development Programmes, juillet 2009, 26 pp.

Preparing the Mid-Term evaluation of the Rural Development Programmes – A survey of the Member States, juillet 2009, 19 pp.

Document d'orientation sur l'instruction de l'indicateur d'impact "haute valeur naturelle", novembre 2008, 81 pp. Texte, Annexes

Evaluation des besoins et analyses SWOT

Update of needs assessment in the Member States, mars 2011, 27 pp.

Updated SWOT Analysis Rural Development Evaluation System 2007-2013, novembre 2010, 21 pp.

Update of Needs Assessment in the Member States, novembre 2009, 32 pp.

Paper on the Needs Assessment in the Member States, novembre 2008, 28 pp.

SWOT Analysis Rural Development Evaluation System 2007 – 2013 including CMEF, novembre 2008, 14 pp.

Synthèses des Rapports Annuels d'exécution

Synthesis of the Annual Progress Reports for 2009 concerning Ongoing Evaluation, mars 2011, 36 pp.

Synthesis of the Annual Progress Reports for 2008 concerning Ongoing Evaluation, avril 2010, 20 pp.

Synthesis of the Annual Progress Reports for 2007 concerning Ongoing Evaluation, mai 2009, 22 pp.

Rural Evaluation News

Rural Evaluation News – Numéro 8, mai 2012, 19 pp.

Rural Evaluation News – Numéro 7, octobre 2011, 11 pp.

Rural Evaluation News – Numéro 6, juin 2011, 15 pp.

Rural Evaluation News – Numéro 5, octobre 2010, 14 pp.

Rural Evaluation News – Numéro 4, juin 2010, 18 pp.

Rural Evaluation News - Numéro 3, juillet 2009, 14 pp.

Rural Evaluation News – Numéro 2, mars 2009, 17 pp.

Rural Evaluation News – Numéro 1, novembre 2008, 10 pp.

Newsletters «Bonnes Pratiques»

Newsletter of the Good Practice Workshop "Drafting Terms of Reference for ex ante evaluations" - Brussels, 1 mars 2012

Newsletter of the Good Practice Workshop "High Nature Value farmland and forestry" - Brussels, 20 février 2012

Newsletter of the Good Practice Workshop "Evaluation of National Rural Network Programmes" - Brussels – 7 février 2012

Programmes de travail

Annual Work Programme 2012, janvier 2012, 22 pp.

Annual Work Programme 2011, janvier 2011, 27 pp.

Annual Work Programme 2010, janvier 2010, 38 pp.

Annual Work Programme 2009, janvier 2009, 37 pp.

Annual Work Programme 2008, avril 2008, 27 pp.

Téléchargez nos publications sur notre site!
enrd.ec.europa.eu/evaluation



Equipe éditoriale: Maylis Campbell, Valérie Dumont, Hannes Wimmer. Evaluation Helpdesk, 260 Chaussée Saint-Pierre, B-1040 Bruxelles.

E-mail: info@ruralevaluation.eu

Site web: <http://enrd.ec.europa.eu/evaluation/>

Graphisme: Anita Cortés.

Traduction: Valérie Dumont, Translate 4U (Emmanuel Pons), Jean-Luc Janot.

Collaborateurs: Martina Bolli, Andreas Resch, Angelos Sanopoulos, Bill Slee, Margot van Soetendaal, Ken Thomson, Hannes Wimmer.

Le Helpdesk Evaluation travaille sous la supervision de l'Unité L.4 (Evaluation des mesures applicables à l'agriculture, études) de la direction générale de l'agriculture et du développement rural de la Commission européenne.

Le contenu de cette newsletter ne reflète pas nécessairement le point de vue officiel de la Commission européenne.